Pont-Péan

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_99-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE
ABSENT (E) : Julie ORAIN
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON
Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA.
Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO
SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 – 099 FINANCES
DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu l'approbation du budget primitif par délibération n°2026-25 du 2 mars 2026.
Vu la délibération n°2026-082 du 6 juillet 2026 approuvant la décision modificative n°1
Vu l'avis favorable de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 8 septembre 2026.
Il est proposé différents ajustements budgétaires en section d'investissement au sein de la décision modificative N°2 au budget principal de la commune 2026, comme suit :

DEPENSES				
OPERATION	**ARTICLE**	**FONCTION**	**LIBELLE**	**MONTANT**
19	2118	581	Réserve Foncière	- 44 500 €
52	2152	518	Voirie définitive - Pont Mahaud	- 70 000 €
78	2188	020	Mairie - Aménagement Salle du Conseil	+ 4 500 €
	21351		Municipal et accueil de la mairie	+ 10 000 €
25	2116	Multi	Cimetière – reprise Concessions	+ 10 000 €
62	21314	322	Complexe Sportif – Foyer Associatif	+ 90 000 €
TOTAUX				**0.00 €**

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, 20 voix pour, 6 voix contre (Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE) :

APPROUVE la décision modificative N°2 ci-dessus au budget principal communal 2026.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_99-DE

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (26/26 voix) :

APPROUVE la signature de la convention de la crèche Mini-Bousses avec la commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.
Le Maire,

Mourad ZEROUKHI